



Campagne Europe sociale

Cher(e) camarade,

Ce Bulletin européen de la Cgt constitue le premier élément d'une campagne d'information, de débat, avec nos syndiqués et d'action relative à la situation économique et sociale en Europe, aux enjeux posés par l'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux pays et au projet de Traité constitutionnel proposé par la convention.

Dans de nombreux pays européens, des luttes importantes se développent pour l'emploi, la défense des systèmes de retraites et de protections sociale, pour des conditions de travail et de salaire décentes face à une offensive de grande envergure et convergente des différents gouvernements de ces pays contre les garanties sociales existantes.

L'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux pays d'Europe centrale et orientale, dès mai 2004, dont le PIB par habitant et les garanties sociales sont très inférieurs à ceux des quinze, pose avec une force nouvelle les questions d'une revalorisation sensible du socle minimum européen de garanties sociales à imposer aux employeurs et aux États, ainsi que des moyens financiers à donner à ces pays, dans le cadre de la solidarité européenne, pour limiter le dumping social, les délocalisations et assurer la cohésion économique et sociale de l'Europe élargie.

La réforme en cours des traités européens, qui a fait l'objet des propositions de la convention présidée par Giscard d'Estaing pour un nouveau Traité constitutionnel, a subi un échec lors du sommet des chefs d'État à Bruxelles le 14 décembre. Si on en restait là, c'est le traité de Nice qui s'appliquerait, c'est-à-dire une Europe essentiellement ancrée sur « *le marché et la libre concurrence* » sans dimension sociale ni politique et vouée rapidement au blocage du fonctionnement des institutions.

La CES a décidé, lors de son dernier Comité exécutif, deux journées d'action européennes décentralisées dans les différents pays, les 2 et 3 avril 2004, afin d'intensifier la pression auprès des gouvernements et des institutions européennes.

La Cgt a décidé de s'inscrire pleinement dans la préparation de ces deux journées d'action européennes auxquelles elle va s'attacher à donner le caractère visible le plus large et unitaire aux plans syndical et associatif.

Pour réussir, cela nécessite d'engager un large débat de toutes nos organisations syndicales, de leurs instances de décisions, parmi nos adhérents et le plus grand nombre de salariés.

Pour cela, et afin que chacun d'entre nous soit en capacité de prendre part aux débats et de porter nos revendications syndicales, ce bulletin européen Cgt sera diffusé tous les mois à nos organisations et mis en ligne sur notre site Internet <http://www.cgt.fr>.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Guy Juquel

Animateur de l'espace Europe / International

SOMMAIRE

Édito	p. 1
Déclaration de la CES	p. 2
L'Europe sociale, ça nous regarde	p. 3
Constitution européenne ...	p. 4
La cohésion sociale fait partie des enjeux majeurs de l'élargissement de l'Union européenne	p. 5
Infos pratiques	p. 5

La Confédération européenne des syndicats (CES) lance le mot d'ordre d'une journée européenne d'action

La CES a décidé de programmer une journée européenne d'action les 2 et 3 avril 2004 afin de revendiquer une Europe plus sociale. Des centaines de milliers de citoyens manifesteront afin de soutenir une Europe de la démocratie, de la justice, de l'égalité, de la tolérance et de la liberté.

John Monks, Secrétaire général de la CES, a déclaré que «L'Europe sociale est menacée en même temps que les systèmes nationaux de négociations collectives et de sécurité sociale des États membres. Les gouvernements, y compris ceux de centre-gauche, font de nombreuses tentatives pour :

- affaiblir unilatéralement l'Etat social ;
- privatiser les services publics ;
- saboter le dialogue social ;
- bloquer les nouvelles mesures sociales au niveau européen ;
- encourager la doctrine importée des Etats-Unis selon laquelle toutes les sociétés devraient avoir pour objectif d'engranger des bénéfices pour leurs actionnaires, qui contraste avec l'approche traditionnelle de prise en compte d'intervenants multiples et de dialogue social qui caractérise les entreprises européennes.

Le marché unique européen devait, de toute façon, provoquer d'énormes changements et restructurations pour des millions de travailleurs. L'accession de dix nouveaux pays en 2004 va accélérer le mouvement du capital et des personnes. Ces deux évolutions ont reçu l'appui de la CES, mais à la condition qu'une plate-forme sociale solide englobant les droits des travailleurs, le dialogue social, les négociations collectives, des Etats sociaux décents et des services publics et ser-

vices d'intérêt général de haute qualité soit mise en place pour aider les populations à gérer le changement. Ce n'est pas le cas.

Les gouvernements refusent d'inclure dans le projet de nouvelle Constitution des garanties pour l'Europe sociale. A moins que les politiques et instruments (III^e partie) de la Constitution ne soient harmonisés par rapport aux objectifs (1^e partie), les fondements constitutionnels de l'Europe sociale seront inadéquats. La CES défend une nouvelle Constitution européenne et déplore l'inaptitude des gouvernements à s'accorder sur un projet inspiré des résultats de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Désormais, la CES veut que des mesures soient prises rapidement pour convenir d'une Constitution à la dimension sociale affirmée. Autrement, l'Europe sera bloquée et la perspective d'avancées sociales deviendra encore plus lointaine.

La CES invite donc tous ses affiliés et fédérations syndicales nationaux à organiser les 2 et 3 avril 2004 dans toute l'Europe :

- des actions de protestation et des manifestations de masse dans les capitales et grandes villes d'Europe ;
- des conférences et des séances d'information pour intensifier la prise de conscience des travailleurs quant aux enjeux et les avertir des dangers posés par un

mode de gestion économique à l'américaine et par le tout-aux-bénéfices des actionnaires ;

- des campagnes médiatiques exposant notre attitude en faveur d'une Europe sociale forte afin d'équilibrer le marché unique et de contribuer à une unification réussie de l'Europe.

Nous voulons que des millions de personnes participent à ces actions des 2 et 3 avril 2004. Nous devons influencer la réflexion des gouvernements, des entreprises et de tous les citoyens.

Nous devons affirmer publiquement nos revendications en faveur de

- plus de solidarité et de justice ;
- plus de cohésion sociale, d'égalité et de tolérance ;
- un modèle social européen fort ;
- une Constitution à orientation sociale.

Notre Europe est une Europe sociale. Une Europe sociale, c'est l'Europe que nous voulons.

Déclaration de la CES

18 décembre 2003



L'Europe sociale, ça nous regarde

Actuellement, nous sommes confrontés, tant au niveau national que dans les autres pays européens, à une offensive coordonnée de la part des gouvernements et des employeurs.

Quelques exemples de taille

- ➔ **retraites** : l'heure est à la diminution des pensions et à l'allongement de la durée des cotisations. Cela se conjugue avec le recul de l'âge du départ à la retraite. L'Autriche et l'Italie suivent la même voie ;
- ➔ **protection contre les licenciements et allocations des Assedic**. La loi donne plus de possibilité aux employeurs pour licencier. Le gouvernement a agréé la remise en cause des allocations aux privés d'emploi. Le parlement allemand facilite les conditions de licenciement et réduit l'éventail d'attribution des allocations pour les chômeurs de longue durée. Ils sont désormais obligés d'accepter l'emploi qu'ils pouvaient refuser ;
- ➔ **suppression d'un jour férié** : les salariés travailleront le lundi de Pentecôte. Ils ne perdront pas en terme de rémunération, mais en temps de repos. Pour l'État, c'est plus 0,3 % de recette sur la masse salariale. Pour le patronat, c'est la production d'une journée de travail qui tombe dans son escarcelle. L'Allemagne et la Belgique récupèrent aussi des jours fériés ;
- ➔ le **titre Emploi Entreprise** est un document qui doit faciliter l'embauche pour les très petites entreprises en réduisant les démarches administratives. Comme le fait remarquer le président de l'Union professionnelle artisanale, si l'embauche ne tenait qu'à cela, nous le saurions depuis longtemps. Plus d'emplois seraient créés. Le gouvernement

belge vient de mettre en place cette facilité ;

- ➔ **salaire** : tous les pays, sans exception, poussent soit à la modération, soit à la baisse de la masse salariale. Les motivations du patronat s'appuient sur la compétitivité et la concurrence entre les entreprises.

Gouvernements et patronats font leur marché européen. Ils ne retiennent que les solutions les plus favorables pour eux.

La nécessité d'une coopération et d'une coordination renforcées n'est plus à démontrer.

Avec d'autres confédérations, de manifestation en manifestation, nous avons contribué à une vision plus sociale de l'Europe.

Concrètement, plusieurs propositions ne demandent qu'à vivre, suite au congrès de la CES à Prague.

Les principes suivants devraient servir de lignes directrices :

- ➔ la garantie du droit des travailleurs employés dans le cadre d'un travail atypique à s'organiser, doit être placée à l'ordre du jour ;
- ➔ les gouvernements doivent avoir pour principale priorité de créer des passerelles de carrière destinées aux travailleurs mal payés, leur permettant de sortir du piège de la pauvreté, ainsi que de fixer des seuils minimaux sur le marché du travail au moyen de salaires minimaux bien ciblés et de systèmes intégrés de prestations sociales ;
- ➔ l'apprentissage tout au long de la vie doit devenir une réalité pour tous. Une priorité essentielle des gouvernements doit être d'augmenter le niveau des investisse-

ments dans l'éducation et la formation, et d'adapter ceux-ci aux besoins d'une économie et d'une société en pleine mutation, ainsi qu'à l'objectif de relèvement du niveau et d'augmentation de la qualité des emplois ;

- ➔ l'éducation générale, qui permet à tous les jeunes d'acquérir les compétences et les qualifications qui leur permettront de prendre leur place dans la société en tant que citoyens responsables, doit rester une priorité du gouvernement ;
- ➔ la politique doit se concentrer sur la qualité des emplois, avec pour objectif d'assurer et de promouvoir la santé et la sécurité sur le lieu de travail, de promouvoir l'acquisition et l'utilisation des compétences et des qualifications, de garantir des perspectives de carrière et la sécurité de l'emploi, en se basant sur la prévention de la précarité, ainsi que des salaires décents et la possibilité, pour les travailleurs, d'avoir voix au chapitre dans le processus de gestion des mutations, et enfin de réconcilier la vie au travail et la vie en dehors du travail.

C'est ce que la Cgt appelle le statut du travail salarié débouchant sur des garanties d'emploi tout au long de sa vie, de formation et de protection sociale.

L'implication des syndicats, des syndiqué(e)s et des salarié(e)s est une condition centrale pour que davantage d'emplois aillent de pair avec de meilleurs emplois. La France doit se mobiliser au service de l'emploi.

L'initiative des 2 et 3 avril 2004, impulsée par la Confédération européenne des syndicats, porte ces exigences.

Constitution européenne

Le projet de Constitution a été ajourné lors du Conseil européen des 12 et 13 décembre derniers. Les chefs d'Etat n'ont pas pu se mettre d'accord sur le système de vote de décisions. Il établit le poids de chaque pays membre de l'Union Européenne (UE) élargie à dix nouveaux pays. La France et l'Allemagne souhaitaient aller au-delà du Traité de Nice signé en décembre 2000. La Pologne et l'Espagne s'y sont refusées au mépris d'une proposition qui visait une juste représentation démographique de chacun. Le « dossier » pourrait être réouvert l'année prochaine.

Mais qu'est-ce que la « Constitution » au juste ?

De son vrai nom, « le projet de Traité constitutionnel » ne constitue pas une véritable constitution dans le sens où il ne propose de créer, ni un état européen, ni une nation européenne. Il donne cependant une personnalité juridique à l'UE et permet ainsi de renforcer son rôle au niveau mondial.

Les premiers résultats des manifestations

Dans la **Partie I** (valeurs et objectifs de l'Union), il est proposé de modifier le Traité de Nice pour lui donner une dimension plus sociale. Ainsi, l'article 2 indique que : *« L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'Homme. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la tolérance, la justice, la solidarité et la non-discrimination ».*

L'article 3 énonce : *« L'Union œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociale, l'égalité entre les*

femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits des enfants.

Elle promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres.

L'Union respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen. »

La **Charte des droits fondamentaux (Partie II)** : adoptée à Nice, le projet propose de lui donner force de loi en l'intégrant dans le Traité européen, ce qu'a toujours revendiqué la Cgt, tout en exigeant des mesures permettant à terme d'en renforcer le contenu. La Charte reconnaît dans toute l'Europe, la liberté de réunion et d'association (liberté syndicale), le droit d'information - consultation, de négociation, de grève, mais aussi le droit à la protection contre un licenciement injustifié, à la sécurité sociale, ...

Les insuffisances du projet

Les services publics : il n'y a pas d'amélioration notable sur ce point. Nous exigeons que soit introduite, dans le Traité, une définition de ces services comme l'accès pour tous aux droits fondamentaux (santé, éducation, culture, eau, énergie, transport, télécommunication ...). Pour la Cgt, ils doivent être placés en dehors des règles du marché. Chaque État doit rester libre de déterminer la nature publique ou privée de ces services et de leur mode de financement.

La partie III (politiques communes) : il s'agit des mesures de mise en œuvre des parties I et II. Or, la prétendue coordination entre la politique économique et la politique sociale laisse la deuxième assujettie à la première, dans une perspective axée sur la libre concurrence uniquement. La CES et la Cgt demandent que cette partie soit substantiellement modifiée pour assurer les objectifs de cohésion et de justice sociale en Europe prévus dans les parties I et II.

Extension du vote à la majorité : elle n'est pas proposée. La sécurité et la protection sociale, le chômage, les conditions d'emploi des ressortissants des pays tiers, la représentation et la défense collective, mais aussi les questions fiscales, restent soumis au vote à l'unanimité ce qui implique, dans une UE à vingt-cinq pays, une paralysie des avancées sur ces questions.

Droits syndicaux transnationaux : contrairement aux revendications syndicales, la reconnaissance d'un certain nombre de droits, dont en particulier le droit de grève européen, n'a pas été obtenue.

Les grandes étapes de la construction européenne

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, propose dans une déclaration historique la mise en commun des ressources de charbon, d'acier, de la France et de l'Allemagne, dans une organisation ouverte aux autres pays d'Europe.

Traité de Rome, 1957 : CEE, six pays, marché commun sur productions industrielles et agricoles. Politique commerciale commune.

Acte unique, 1986 : Marché intérieur, majorité qualifiée.

Traité de Maastricht, 1992 : douze États, Union européenne, monnaie unique, subsidiarité et proportionnalité, accords de Schengen.

Traité d'Amsterdam, 1997 : quinze États, Titre VIII sur l'emploi dans le traité, droits fondamentaux, politique étrangère et de sécurité commune.

Traité de Nice : conclu le 11 décembre 2000 et signé le 26 février 2001, le Traité de Nice devait réformer en profondeur les institutions.

Les divergences parmi les quinze ont conduit à un compromis laborieux (le vote à la majorité qualifiée progresse dans un petit nombre de domaines, les coopérations renforcées restent limitées). Adoption de la Charte des Droits fondamentaux.

La cohésion sociale fait partie des enjeux majeurs de l'élargissement de l'Union européenne

- Des écarts considérables en matière de développement économique et surtout social entre les pays de l'UE à quinze (1) et les pays accédants et candidats (2) : en moyenne le PIB par tête des dix pays accédants représente 47 % du niveau de l'UE à quinze ;
 - des inégalités de développement entre régions « riches » et « pauvres » malgré une amélioration pour l'ensemble : quelles politiques d'aménagement du territoire pour éviter que cohabitent des régions en pointe à côté de déserts économiques et sociaux ? ;
 - des salaires qui restent très bas : en 2003, le coût horaire moyen de la main d'œuvre dans les pays accédants et candidats équivalait à 20 % de celui de l'UE à quinze ; des revendications : des salaires minimum garantis décents partout ; lutte contre la corruption et le travail au noir ; pour des politiques de formation initiale et professionnelle... ;
 - un chômage officiel et caché élevé, voire même très élevé dans certaines régions ; en 2002, le taux de chômage des dix pays accédants était de 13,7 % pour 7,8 % dans l'UE à quinze. Pour y faire face : renforcer la lutte contre la criminalité économique, le trafic de main d'œuvre, l'économie informelle et développer les politiques d'aménagement du territoire ;
 - des systèmes de protection sociale fragiles et inégalitaires et des conditions de vie et de travail souvent difficiles ; la réforme des codes du travail dans tous les pays candidats et accédants à l'UE s'est traduite par une flexibilisation et une précarisation plus grandes ;
 - des droits syndicaux très insuffisants et souvent bafoués, en particulier dans les groupes multinationaux : renforcer la coopération syndicale européenne.
- Se posent également les questions de financement de l'UE et de son élargissement :
- six pays européens dont la France viennent de faire connaître leur exigence de geler le budget (3) de l'UE à 25 (4) pour qu'il ne dépasse pas 1 % du Produit national brut, ce qui remet en cause les nécessaires efforts de solidarité pour permettre un rattrapage des pays accédants et candidats ;
 - la solidarité financière passe notamment par les Fonds structurels européens et la Politique agricole commune, qui diminueront avec le gel du budget et manquent de souplesse étant donné les problèmes auxquels les pays accédants et candidats sont confrontés.

(1) Les quinze pays adhérents de l'UE actuellement : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.

(2) Pays accédants : les dix pays qui vont entrer dans l'UE en mai 2004 : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie. Pays candidats : Bulgarie, Roumanie, Turquie.

(3) Il s'agit du budget 2007 - 2013 qui devrait être adopté début 2004.

(4) Les quinze pays membres actuels plus les dix pays accédants.



INFOS PRATIQUES

• Un dossier sur l'Europe est inséré dans *Le Peuple* de janvier 2004.

• Pour nous joindre :

La Cgt - Espace Europe / International
case 7-3

263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex
tél. 01 48 18 84 77 - fax : 01 48 18 84 43
mails : europe@cgt.fr - internat@cgt.fr

Ce bulletin est disponible sur le site de la Cgt
<http://www.cgt.fr>
à la rubrique « International »,
puis campagne Europe sociale.